

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Westen



Commune de Bertrange



Commune de Garnich



Commune de Habscht



Commune de Kehlen



Commune de Koerich



Commune de Kopstal



Commune de Leudelange



Commune de Mamer



Commune de Steinfort



Commune de Strassen

Enseignement musical des divisions inférieures et moyennes

Année scolaire 2023/2024



Ecole de Musique
Museksschoul Westen

Bertrange | Garnich | Habscht | Kehlen | Koerich
Kopstal | Leudelange | Mamer | Steinfort | Strassen

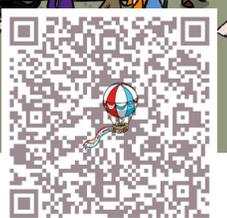






Union
Grand-Duc
Adolphe
ugoa
Ecole de
Musique

Fir weider Informationen zum Wimmelbild, scant dessen QR-Code :



Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024 est le jeudi 1^{er} juin 2023.** Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de places étant limité pour tous les cours, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux anciens élèves inscrits dans les délais ainsi qu'aux enfants.
- Les cours collectifs et individuels ne sont offerts qu'aux personnes résidant dans une des communes du Westen.
- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de posséder l'instrument choisi. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 4 (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale.
- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.
- L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire des cours d'instruments.

3. Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont non remboursables.
- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

4. Procédure pour une demande de changement de lieu de cours pour un élève

- Le cours a lieu dans la commune de résidence (excepté pour les cours sur le plan régional).
- Pour tout changement de lieu de cours vers une autre commune de la "Museksschoul Westen", une demande écrite et motivée doit être adressée pour le 15 juin au plus tard à l'École de musique de l'UGDA (ecole@ugda.lu).
- La direction se concertera avec les communes et responsables concernés et prendra une décision d'un commun accord sur le vu du motif et des places disponibles, cela à la fin du mois de juillet et au plus tard début septembre.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Formation musicale)				
Cours		Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale	Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	gratuit	/
	Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale		
	Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	gratuit	100€
	Formation musicale 2 - 4	- avoir réussi l'année précédente		
	Formation musicale 5 - 6*	- avoir réussi l'année précédente	75€	100€
	Formation musicale accélérée 1 (ancienne formation musicale adulte 1+2)	- un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	gratuit	100€
	Formation musicale accélérée 2 (ancienne formation musicale adulte 3 et 4)	- avoir réussi l'année précédente (ancienne formation musicale adultes 1 - 2)		
Formation musicale adultes 4	- classe pour les élèves de la FM3 adultes de 2022/2023			

COURS COLLECTIFS (Pratique collective)				
Cours		Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	gratuit	/
	Formation libre - Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans		100€
	Pratique collective instrumentale (ensemble instrumental)	- à partir de la 2 ^e année d'études à l'instrument		/
	Musique de chambre	- avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle à l'instrument	100€	100€
Formation théâtrale	Theatercoursë fir Kanner	- à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	gratuit	/

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/ drumset (flûte traversière; clarinette; hautbois / cor anglais; basson; saxophone; trompette; bugle; cornet; cor en fa / alto Mib; trombone, baryton, tuba, euphonium, basse)	- suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion
Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon / viola / violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2 et jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)
Orgue / Keyboard	- avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle au piano
Chant classique / moderne	- à partir de 11 ans (jusqu'à 30 ans pour le chant moderne) et avoir réussi au moins une année de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet - suivre en parallèle le cursus de formation musicale
Déchiffrage	- avoir obtenu le diplôme du 2 ^e cycle à l'instrument

Droits d'inscription (annuels)	Enfants	Adultes (à partir de 18 an)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2	gratuit	100€
Inférieur 3 + 4, Moyen*	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	100€

La fiche d'inscription ainsi que la brochure peuvent être téléchargées sur les sites internet des communes respectives.

**La rentrée scolaire aura lieu lundi
le 18 septembre 2023.**

Détails des cours collectifs et individuels

FORMATION MUSICALE					
Cours	Commune de Bertrange Lieu et horaire	Commune de Garnich Lieu et horaire	Commune de Habscht Lieu et horaire	Commune de Kehlen Lieu et horaire	Commune de Koerich Lieu et horaire
	Bertrange Ecole De Musique Arca	Garnich École Fondamentale	Eischen Ecole Centrale Primaire 'Vir Wëller'	Kehlen Museksschoul Am Pavillon	Koerich Bâtiment du Précoce
Éveil musical 2	Mardi 14h00-15h00 ou Jeudi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Mardi 14h00 - 15h00	Éveil musical par le chant choral Samedi 10h00 - 11h00	Jeudi 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00	Jeudi 13h30 - 14h30
Éveil musical 3	Mardi 15h00 - 16h00 Jeudi 15h00 - 16h00 ou 17h00 - 18h00	Mardi 15h00 - 16h00	(Salle Union, Hobscheid)	Jeudi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Jeudi 14h30 - 15h30
Formation musicale 1	Lundi 16h00 - 17h00 ou Jeudi 14h30 - 15h30 ou Mardi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00	Jeudi 13h45 - 14h45	Vendredi 16h00 - 17h00	Mardi 13h00 - 14h00 ou Jeudi 13h00 - 14h00 ou 14h30 - 15h30	Jeudi 15h30 - 16h30
Formation musicale 2	Mardi 15h00 - 16h30 ou Jeudi 13h00 - 14h30 ou 15h30 - 17h00 ou Lundi 17h00-18h30	Samedi 09h00-10h30	Jeudi 13h30 - 15h00	Jeudi 13h00 - 14h30 ou 14h00 - 15h30 ou 15h30 - 17h00	Mardi 13h15 - 14h45
Formation musicale 3	Mardi 13h00 - 15h00 ou Jeudi 17h00 - 19h00	Jeudi 14h45-16h45	Jeudi 15h00 - 17h00	Mardi 14h00 - 16h00 ou Jeudi 14h00 - 16h00 ou 15h30-17h30	Mardi 14h45 - 16h45
Formation musicale 4	Mardi 16h30-18h30 ou Vendredi 16h00 - 18h00	Jeudi 16h45-18h45	Jeudi 17h00 - 19h00	Mardi 16h00 - 18h00 ou Jeudi 16h00 - 18h00	Mardi 16h45 - 18h45



Projet "Serge Tonnar meets UGDA" à Mamer: 18. et 19.03.2023 (Photo: Tom Di Maggio)

FORMATION MUSICALE					
Cours	Commune de Kopstal Lieu et horaire	Commune de Leudelange Lieu et horaire	Commune de Mamer Lieu et horaire	Commune de Steinfort Lieu et horaire	Commune de Strassen Lieu et horaire
	Bridel Ecole Primaire	Leudelange Hall Omnisports	Mamer Kinneksbond - Grondschoul	Steinfort Ecole Fondamentale Salle Solfège	Strassen Ecole Hueflach / Ecole Antoine De Saint-Exupéry
Éveil musical 2	Mardi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Mercredi 12h40 - 13h40	Lundi 16h00 - 17h00 ou Mercredi 16h15 - 17h15 ou Samedi 09h00 - 10h00	Vendredi 16h00 - 17h00	Jeudi 13h30 - 14h30 ou 15h30 - 16h30
Éveil musical 3	Mardi 15h00 - 16h00 ou 17h00 - 18h00	Mercredi 15h50 - 16h50	Lundi 17h00 - 18h00 ou Mercredi 17h15 - 18h15 ou Samedi 10h00 - 11h00 11h00 - 12h00	Vendredi 17h00 - 18h00	Jeudi 14h30-15h30 ou 15h30-16h30
Formation musicale 1	Mardi 13h30 - 14h30 ou Jeudi 14h00 - 15h00	Mercredi 17h00 - 18h00	Samedi 08h30 - 09h30 ou 09h30 - 10h30 ou 12h15 - 13h15 <i>Jeudi</i> <i>14h00 - 15h00**</i>	Samedi 11h30 - 12h30	Mardi 13h30 - 14h30 ou Jeudi 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30
Formation musicale 2	Mardi 14h30 - 16h00 ou Jeudi 15h00 - 16h30	Lundi 16h00 - 17h30	Vendredi 16h00 - 17h30 ou Samedi 08h30 - 10h00* ou 08h30 - 10h00 <i>Jeudi</i> <i>15h00 - 16h30**</i>	Samedi 08h30 - 10h00 ou 10h00 - 11h30	Mardi 14h00 - 15h30 ou Jeudi 16h30 - 18h00 ou 15h30 - 17h00
Formation musicale 3	Mardi 16h00-18h00	Jeudi 14h00 - 16h00	Samedi 08h30 - 10h30 ou 10h00 - 12h00 <i>Jeudi</i> <i>15h00 - 17h00**</i>	Samedi 8h30 - 10h30	Mardi 14h30 - 16h30 ou Jeudi 17h00 - 19h00
Formation musicale 4	Jeudi 16h30-18h30	Jeudi 16h00 - 18h00	Vendredi 17h30 - 19h30 ou Samedi 10h00 - 12h00* ou 10h30 - 12h30 ou <i>Vendredi</i> <i>16h30 - 18h30 **</i>	Samedi 10h30 - 12h30	Mardi 15h30 - 17h30 ou 16h30 - 18h30

* Cours à Capellen

** Cours en français et en anglais

OFFRE RÉGIONALE					
Cours	Horaires et lieu du cours				
Formation musicale 5 (division moyenne)	Bertrange (Ecole De Musique Arca) Samedi 11h00 - 13h00		Kehlen (Museksschoul Am Pavillon) Lundi 17h30 - 19h30		
Formation musicale 6 (division moyenne)	Bertrange (Ecole De Musique Arca) Samedi 09h00 - 11h00		Kehlen (Museksschoul Am Pavillon) Vendredi 17h30 - 19h30		
Formation musicale accélérée 1	Bertrange (Ecole De Musique Arca) Lundi 18h00 - 20h00		Mamer (Kinneksbond) Jeudi 19h00 - 21h00		
Formation musicale accélérée 2	Bertrange (Ecole De Musique Arca) Mardi 18h00 - 20h00				
Formation musicale adultes 4	Bertrange (Ecole De Musique Arca) Jeudi 19h00 - 21h00				
Formation théâtrale	Bertrange (Schauwenburg) Samedi 09h00 - 10h30 10h30 - 12h00 12h00 - 13h30		Kehlen (Museksschoul Am Pavillon) Lundi 16h00 - 17h30 17h30 - 19h00 Mardi 14h00 - 15h30 15h30 - 17h00 17h00 - 18h30		
Formation chorale pour enfants et jeunes	Bertrange Ecole De Musique Arca	Habscht Hobscheid Salle Union	Kehlen Museksschoul Am Pavillon	Kopstal École primaire Bridel	Leudelange Hall Omnisport
	7 et 8 ans: Vendredi 16h15- 17h15 9 et 10 ans: Vendredi 17h15- 18h15	Vendredi 17h00 - 18h00	Jeudi 17h30 - 18h30 ou 18h30 - 19h30	Lundi 16h00-17h00 ou 17h00-18h00	Vendredi 12h50 - 13h35
Formation libre - Chant choral pour adultes	Bertrange (Ecole De Musique Arca) Lundi 20h00 - 21h00		Mamer (Kinneksbond) Mercredi 19h30 - 21h00		
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	Bertrange (Ecole De Musique Arca et Centre Attert) Mardi 18h30 - 19h30 (Vents/Percussion)				
Pratique collective instrumentale (Ensemble homophone)	Bertrange (Ecole De Musique Arca et Centre Attert) Lundi 18h00 - 18h30 (Percussion) Vendredi 19h00 - 20h00 (Guitare)				
Musique de chambre	Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions				

Les cours individuels

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

Fiche d'inscription à envoyer à:	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Bertrange		
<p>Commune de Bertrange Regional Museksschoul Westen 2 beim Schlass L-8058 Bertrange E-mail: musique@bertrange.lu</p> <p>ou à remettre: - lors de la porte ouverte de l'École de musique "Arca" le dimanche 21 mai 2023 de 10h00 - 15h00.</p>	<p>Joelle Flammang 26 31 23 40 (matin) musique@bertrange.lu</p> <p>École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu</p>	<p>Bartrenger Musek Guy Weirich: president@bartrengermusek.lu sous réserve des disponibilités</p> <p>Toutefois, la Bartrenger Musek met ses instruments gratuitement à disposition des élèves qui deviennent membres de l'ensemble des jeunes ("Bartrenger Hunneband").</p> <p>JUST MUSIC ensembles de percussion tous niveaux Jeannot Huberty: j.huberty@justmusic.lu / 621 16 88 26 –instruments de percussion à disposition.</p>
Garnich		
<p>Administration communale de Garnich 15, rue de l'Ecole, L-8353 Garnich E-mail: population@garnich.lu</p>	<p>Marc Olinger 691 47 00 04 / marc.olinger@garnechermusek.lu www.garnechermusek.lu</p> <p>École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu</p>	<p>Instrument au choix de l'élève mais sous réserve des besoins et des disponibilités d'instruments de la société "GARNECHER MUSEK A.s.b.l."</p> <p>La société "Garnecher Musek A.s.b.l." met à disposition l'instrument de musique à l'élève et en contrepartie l'élève s'engage à participer aux répétitions des "Garnecher Jongbléiser" à partir de la deuxième année instrumentale au plus tard, si non l'instrument est à retourner à la société "Garnecher Musek A.s.b.l. La répétition des "Garnecher Jongbléiser" aura lieu chaque mardi entre 18h30 et 19h25 dans la salle de répétition de la « Garnecher Musek ».</p> <p>-> Marc Olinger (www.garnechermusek.lu)</p>
Habscht		
<p>Administration communale de Habscht Place Denn L-8465 Eischen</p>	<p>Daniel Jost 39 01 33 223 / daniel.jost@habscht.lu</p> <p>École de musique de l'UGDA Anne Zens 22 05 58 32 / anne.zens@ugda.lu</p>	<p>Harmonie Äischen: Peggy Nothum-Klein 691 46 87 94 / info@harmonie-aischen.lu</p> <p>Harmonie Habscht: Stéphanie Welter 691 53 44 29 / stwelter@pt.lu</p> <p>Simmer Duerfmusek: Patricia Ewen 661 88 11 15 / patriciaewen1188@gmail.com</p> <p>Les instruments sont mis à disposition par lesdites associations dans l'optique d'une adhésion future à l'association de musique respective. Les modalités pratiques de la mise à disposition sont à clarifier avec l'association de musique.</p>
Kehlen		
<p>Administration communale de Kehlen 15 rue de Mamer L-8280 Kehlen</p> <p>ou à remettre: - lors de la porte ouverte de l'École de musique "am Pavillon" le 21 mai 2023 de 10h00 - 14h00.</p>	<p>Steve Brück 30 91 91 - 207;</p> <p>Joe Schroeder 30 91 91 - 206; museksschoul@kehlen.lu</p> <p>Christian Meißner christian.meissner@ugda.lu</p> <p>École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu</p>	<p>Pour les villages de Kehlen, Nospelt et Olm :</p> <p>Fanfare Kielen: Arnold Wallenborn: 691 50 28 55</p> <p>Pour les villages de Keispelt, Meispelt et Dondelange :</p> <p>Musek Keespelt-Meespelt: Jean-Paul Kellen: 691 71 31 33; kellenjpaul@gmail.com</p>
Koerich		
<p>Administration communale de Koerich 2 rue du Château L-8385 Koerich</p>	<p>Monique Cloos 28 83 55 227 / monique.cloos@koerich.lu</p> <p>École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu</p>	<p>Possibilité de louer un instrument à vent auprès de la "Käercher Musek"; info@kaerchermusek.lu</p> <p>Jour de répétition : mardi de 20h00 à 22h00, pour les enfants à 19h30.</p>

Fiche d'inscription à envoyer à:	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Kopstal		
Administration communale de Kopstal 28 rue de Saeul L-8189 Kopstal	Administration communale de Kopstal Inscriptions: Carlo Plier ; 27 32 72 22 ; carlo.plier@kopstal.lu Responsable local : Raoul Weicker, raoul.weicker@kopstal.lu École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu	La commune ne dispose pas d'instruments de musique qui pourraient être mis à la disposition des élèves.
Leudelange		
Administration communale de Leudelange 5 place des Martyrs L-3361 Leudelange E-mail: olivier.nassimbeni@leudelange.lu	Administration communale de Leudelange: Olivier Nassimbeni 37 92 92 206 École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu	Leidelenger Musek Les instruments à vent (flûte traversière, haubois, clarinette, basson, saxophone, cor, euphonium, trompette, trombone) et les instruments à percussion sont mis à disposition de l'élève par la "Leidelenger Musek". La mise à disposition des instruments à vent est subordonnée à une taxe de location, qui n'est pas due lorsque l'élève intègre les rangs de l'ensemble des jeunes 'Leidelenger Crescendi'. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à jugend@leidelengermusek.lu (Marco Ensch / Josiane Fallah).
Mamer		
Administration communale de Mamer c/o M. Claude LENTZ B.P. 50 L-8201 Mamer	Claude Lentz 31 00 31 45 / claude.lentz@mamer.lu École de musique de l'UGDA Anne Zens 22 05 58 32 / anne.zens@ugda.lu	Harmonie Gemeng Mamer Responsable : Mike Knepper 691 70 01 75 / mike.knepper@hgm.lu Infos: instruments.hgm.lu
Steinfort		
Administration communale de Steinfort B.P. 42 L-8401 Steinfort ou à remettre: - lors de la porte ouverte de l'éveil musical le vendredi 19 mai de 16h30 - 17h30 avec présentation des instruments. Lieu: Salle solfège, École fondamentale de Steinfort	Administration communale de Steinfort: Natascha Pierrat 39 93 13 - 213; natascha.pierrat@steinfort.lu Responsable locale: Danielle Thill 39 51 60 (après 16h00) / danieth@pt.lu École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu	Les instruments à vent seront mis à disposition de l'élève par la "Stengeforter Musek" respectivement par l'Harmonie Kleinbettingen. En conséquence, l'élève sera inscrit d'office en tant que membre à la société en question. Cette mise à disposition de l'instrument est subordonnée au paiement d'une caution remboursable au plus tôt après 3 ans et le cas échéant d'une taxe de location à la société qui est propriétaire de l'instrument. Stengeforter Musek: Roland Linster, stengefortermusek@gmail.com, 691 37 07 44 Harmonie Kleinbettingen: Jeff Kaufmann, jeff.k@hotmail.de, 691 84 04 77
Strassen		
Administration communale de Strassen Cours de musique B.P. 22 L-8001 Strassen	Fränk Wagner 22 05 58 35 (les matins) / frank.wagner@ugda.lu École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu	Fanfare Stroossen: Paul Weckering: weckerip@pt.lu; 691 31 13 33 Les instruments à vent seront attribués aux élèves mineurs selon les disponibilités et contre un forfait annuel de 125€ (100€ location et 25€ assurance) par l'intermédiaire de la Fanfare Stroossen. Les élèves participant activement aux activités de la Fanfare Stroossen / Stroosener Music-Kids ne paient que 25€ pour l'assurance. Dans ce cas, les frais de location seront pris en charge par la Fanfare.

Fiche d'inscription 2023/2024

à renvoyer à la Commune de résidence jusqu'au 1^{er} juin au plus tard.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente. La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 2 et 3; formation musicale 1-6), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

- Bertrange Garnich Habscht Kehlen Koerich
 Kopstal Leudelange Mamer Steinfort Strassen

Matricule national de l'élève (13 chiffres obligatoires)																			
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																		
Date de naissance																			

Le (la) soussigné(e)	<input type="checkbox"/> père	<input type="checkbox"/> mère	<input type="checkbox"/> tuteur	<input type="checkbox"/> tutrice
Prénom et nom (parents/tuteurs)				
Téléphone / GSM		E-Mail		
Rue et numéro				
Code postal et localité				

désire inscrire mon enfant <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
--	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*
	Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*	Formation musicale 2	<input type="checkbox"/>	_____
Formation musicale 3		<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*	Formation musicale 4	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*
Formation musicale 5		<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*	Formation musicale 6	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*
Formation musicale accélérée 1 (pour adultes et enfants à partir de 12 ans)		<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*	Formation musicale accélérée 2	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires*
Formation instrumentale	Instruments:							
Formation instrumentale	Chant classique	<input type="checkbox"/>			Chant moderne	<input type="checkbox"/>		

* Veuillez vous référer aux horaires des pages 6 - 8.

Formation chorale	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	Formation libre - Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>
	<small>Horaires*</small>	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental Instrument: <input type="checkbox"/>	Musique de chambre Instrument: <input type="checkbox"/>
Art de la Parole	Theatercoursè fir Kanner	Bertrange <input type="checkbox"/>
		<small>Horaires*</small>
		Kehlen <input type="checkbox"/>
		<small>Horaires*</small>

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Jeudi, 1^{er} juin 2023

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.